

**XVème Congrès ADERSE : Gouvernance et RSE**  
Paris, 22-23 mai 2018-Semaine du Management FNEGE

**Titre de la communication :**

RSE et hybridation d'une gouvernance actionnariale et partenariale.  
Le cas d'une clinique privée.

**NE PAS METTRE EN LIGNE SVP**

**Mehdi HERAUT-ZERIGUI**, Docteur en Sciences de Gestion,  
Université Montpellier 3 Paul Valéry/CORHIS (France)  
Adresse : Site Saint Charles, Rue du Professeur Henri Serre, 34000 Montpellier  
Téléphone : 07 51 63 10 47  
Courriel : mehdi.herautzerigui@gmail.com

**Marina MILOSEVIC**, Docteur en Sciences de Gestion,  
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/PRISM Sorbonne, (France).  
Adresse : 17 rue de la Sorbonne, 75231 Paris cedex 05.  
Téléphone: 06 79 51 02 16  
Courriel : marina.mm.milosevic@gmail.com

**Odile UZAN**, Professeure des Universités, Université Montpellier 3 Paul  
Valéry (France).  
Université Montpellier 3/CORHIS et Université Paris 1/ PRISM (France)  
Adresse : Site Saint Charles, Rue du Professeur Henri Serre, 34000 Montpellier  
Téléphone : 04 67 14 54 56  
Courriel : Odile.uzan@univ-montp3.fr

**Résumé :** Sous l'impulsion notamment de la RSE, les travaux académiques soulignent le passage d'une gouvernance actionnariale vers une gouvernance partenariale (Dupuis, 2008 ; Pérez, 2012 ; Persais, 2013 ; Uzan, 2013) qui se caractérise principalement par l'introduction par les entreprises de dispositifs de dialogue avec leurs parties prenantes internes et externes sur certaines de leurs décisions stratégiques et opérationnelles. Ce passage ne va pas de soi et n'est pas immédiat : il s'inscrit, au contraire, dans une démarche processuelle et transitionnelle. Notre recherche vise à explorer comment se concilie dans le temps et l'espace organisationnel une gouvernance qui demeure actionnariale tout en cherchant à s'élargir aux parties prenantes. Elle s'appuie, au plan empirique, sur une étude de cas : celle d'une entreprise du secteur médical qui caractérise son gouvernement d'entreprise de gouvernance actionnariale, mais qui dans le cadre de ses décisions crée des organes pour consulter ses parties prenantes. Au travers de cette étude de cas, nous étudions les modalités de cette hybridation entre gouvernance actionnariale et partenariale. Nos résultats confirment une convergence de ces deux dimensions (actionnariale et partenariale) vers *une dimension hybride de la gouvernance* caractérisé par le développement d'un dialogue de type *consultatif* mais de nature « *co-responsable* » (Condomines et al., 2015) avec les parties prenantes.

**Mots clés :** RSE, Gouvernance d'entreprise, Dialogue avec les parties prenantes, Changement organisationnel, Hybridation organisationnelle, Recherche exploratoire, Clinique SSR.